

SEANCE DU 01 MARS 2017

Sont présents : Mr. : Thierry MISSAIRE, Bourgmestre-Président ;
Mme & Mrs. : Valérie LEBURTON, André LAHAYE et Bernard BONNECHERE, Echevins ;
Mmes & Mrs. : Jean-Marie HEYNE, Yvonne PIRARD, Marcel RENQUIN,
Liliane GELAESEN, Rose-Marie GELAESEN, Fabrice SCIORRE et Luc LHOEST, Conseillers
communaux ;
Mr. : Christian VANDERBEMDEN, Directeur général.

Absente excusée : Madame Léa GAUNE, Conseillère communale.

Sont absents : Monsieur René SEUTIN, Président du CPAS.
Monsieur Jérôme de NEUVILLE, Echevin.
Mmes et Mr. : Benoît BUSTIN, Dominique LIBIOUL, Hélène PENDEVILLE,
Conseillers communaux.

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Il est donné lecture des points votés en séance du 16 janvier 2017.

Ce procès-verbal est déposé sur le bureau du Conseil depuis 19 heures où tout membre peut le consulter.

Si au cours de la présente séance aucune réclamation n'est déposée quant aux textes de cette séance du 16 janvier 2017, le procès-verbal sera adopté.

2. Le Chef de groupe de l'opposition (PS) demande la parole.

Celle-ci lui est accordée.

Il constate la défection de cinq membres de la majorité sur les neuf composants celle-ci et annonce le retrait du groupe PS de la séance du Conseil communal. Ceux-ci renoncent à leur jeton de présence.

Les membres du groupe PS se lèvent et quittent la séance.

La majorité des membres en fonction du Conseil communal n'étant plus présente, le Bourgmestre commente la situation et clôt la séance aussitôt.

Les points à l'ordre du jour seront représentés pour la seconde fois lors d'un prochain Conseil communal tel que prévu par l'article L1122-17.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,
